



Office
des transports
du Canada

Canadian
Transportation
Agency



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

Office des transports du Canada

Avertissement : À moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l’administrateur du droit d’auteur de l’Office des transports du Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en communiquant avec :

Office des transports du Canada

60, rue Laval, unité 01

Gatineau, QC J8X 3G9

Courriel : info@otc-cta.gc.ca

Site Web : otc-cta.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Transports, 2025

Catalogue : TT12-2F-PDF

ISSN : 2563-2922

Des formats substitués sont disponibles.

Also available in English

Table des matières

Compte rendu de la direction pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025	4
1. Introduction	4
1.1 Mandat de l'Office des transports du Canada	4
1.2 Méthode de présentation du rapport	5
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	6
2.1 Changements importants quant aux autorisations	7
2.2 Changements importants quant aux dépenses	7
3. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes ..	9
4. Risques et incertitudes	9
Approbation par les cadres supérieurs	10
État des autorisations (non vérifié)	11
Exercice 2025-2026	11
Exercice 2024-2025	11
Dépenses budgétaires nettes	12
Exercice 2025-2026	12
Exercice 2024-2025	12

Compte rendu de la direction pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

1. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été élaboré par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par la Directive du Conseil du Trésor sur les normes comptables : GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Il devrait être lu de concert avec le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses pour l'année en cours.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

1.1 Mandat de l'Office des transports du Canada

L'Office des transports du Canada (OTC) est un organisme de réglementation et un tribunal quasi judiciaire indépendant ayant les attributions d'une cour supérieure. Il exerce ses activités dans le contexte d'un réseau de transport national très vaste et complexe. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Veiller à ce que le réseau de transport national fonctionne efficacement et harmonieusement, dans l'intérêt de tous les Canadiens : depuis ceux qui y travaillent et y investissent, en passant par les producteurs, les expéditeurs, les voyageurs et les entreprises qui l'utilisent, jusqu'aux collectivités où il est exploité.
- Offrir aux passagers aériens un régime de protection du consommateur.
- Protéger le droit fondamental des personnes handicapées à un réseau de transport accessible.

La *Loi sur les transports au Canada* confère des pouvoirs particuliers à l'OTC :

- L'OTC est un organisme qui réglemente les modes de transport de compétence fédérale. Il élabore et applique des règles de base pour encadrer les droits et les responsabilités des fournisseurs de services de transport et ceux des usagers et faire en sorte que les règles du

jeu soient les mêmes pour tous. Ces règles peuvent revêtir la forme de règlements exécutoires, de lignes directrices ou de codes de pratiques.

- L'OTC est un tribunal qui entend et règle des différends, à la manière d'une cour de justice. Il règle les différends entre des fournisseurs de services de transport et leurs clients ou voisins en recourant à divers outils, soit la facilitation, la médiation, l'arbitrage et le processus décisionnel formel.

Vous trouverez plus d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de l'OTC dans la [partie III du Budget des dépenses – Plan ministériel](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'OTC accordées par le Parlement et utilisées par l'OTC, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses (s'il y a lieu) pour l'exercice 2025-2026. Le présent rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'intermédiaire de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'intermédiaire de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

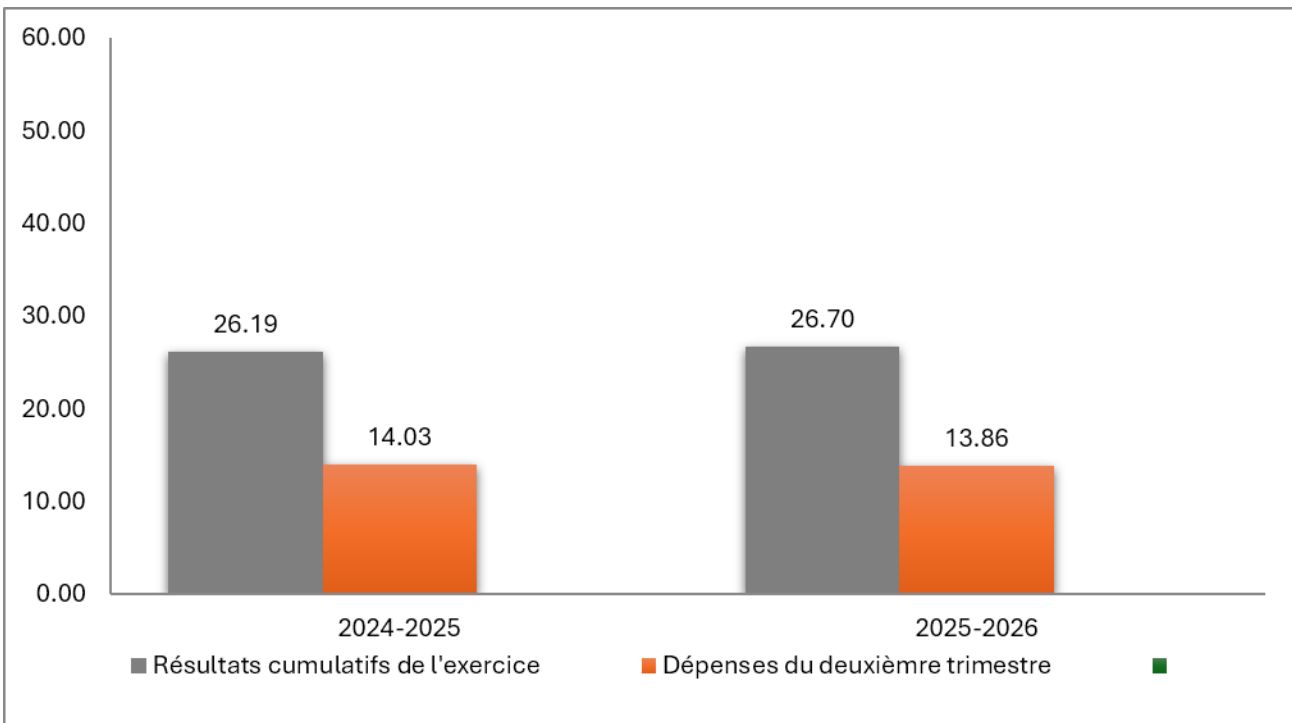
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'OTC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente les faits importants qui ont contribué à l'augmentation nette des ressources disponibles pour l'année et des dépenses réelles pour le trimestre terminé le 30 septembre.

Graphique 1 – Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses en date du 30 septembre 2024 et du 30 septembre 2025, en milliers de dollars



	2024-2025	2025-2026
Autorisations budgétaires nettes	57.08	58.49
Résultats cumulatifs de l'exercice	26.19	26.7
Dépenses du deuxième trimestre	14.03	13.86

2.1 Changements importants quant aux autorisations

Comme il est illustré dans les tableaux État des autorisations et Dépenses ministérielles budgétaires par article courant à la fin du présent rapport, les autorisations totales pouvant être utilisées par l'OTC ont augmenté de 1 410 608 \$, ou de 2,5 %, passant de 57 083 356 \$ en date du 30 septembre 2024 à 58 493 964 \$ en date du 30 septembre 2025. Cette augmentation des autorisations disponibles est principalement attribuable à une augmentation des autorisations législatives budgétaires accordées par le Parlement pour les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE), ainsi qu'à l'augmentation des autorisations lié au report du budget de fonctionnement.

2.2 Changements importants quant aux dépenses

Comme il est illustré dans les tableaux État des autorisations et Dépenses ministérielles budgétaires par article courant à la fin du présent rapport, les dépenses inscrites à la fin du deuxième trimestre ont diminué de 175 079 \$, ou de 1,2 % comparativement à l'exercice précédent, passant de 14 033 150 \$ à 13 858 121 \$ (voir le Tableau A : Variation des dépenses ministérielles par article courant).

Dans l'ensemble, les dépenses cumulatives à la fin du premier trimestre de 2025-2026 représentent 45,6 % des dépenses annuelles prévues, ce qui est similaire au deuxième trimestre (45,9 %) de 2024-2025.

Tableau A : Variation des dépenses ministérielles par article courant (non vérifié)

	Variation du cumul des dépenses au T2 entre les exercices 2024- 2025 et 2025-2026
Personnel	163 053
Transports et communication	(37 624)
Information	56 317
Services professionnels et spéciaux	28 603
Location	(377 750)
Services de réparation et d'entretien	59 841
Services publics, fournitures et approvisionnements	39 173
Acquisition de matériel et d'outillage	(106 891)
Autres subventions et paiements	249
Dépenses budgétaires nettes totales	(175 029)

Remarque: Une explication est fournie dans le cas des variations de plus de 100 000\$.

Personnel : Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses de personnel ont augmenté de 163 053 \$. Les dépenses de personnel sont plus élevées en 2025-2026 en raison de l'augmentation des taux de salaire à la suite du renouvellement de diverses conventions collectives.

Location : Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses de location ont diminué de 377 750 \$. Cette réduction est principalement attribuable au fait que Services partagés Canada (SPC) assumera les coûts de certaines licences logicielles pour l'exercice 2025-2026 (p. ex., les produits Microsoft et les services de réseau étendu).

Acquisition de matériel et d'outillage : Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses liées à l'acquisition de matériel et d'outillage ont diminué de 106 891 \$. Cette réduction s'explique principalement par l'achat de matériel informatique au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024-2025, conformément au cycle de remplacement planifié du matériel de l'Office.

Concernant toutes les autres dépenses budgétaires par article courant, les dépenses globales sont semblables à celles de l'exercice précédent. Les variations sont principalement attribuables à la période à laquelle les achats ont été réglés.

3. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important lié au fonctionnement, au personnel ou aux programmes de l'Office au cours du dernier trimestre.

4. Risques et incertitudes

Résilience financière : Étant donné l'imprévisibilité de la charge de travail, telle que le nombre de plaintes relatives au transport aérien, combinée aux pressions budgétaires persistantes et à une forte proportion de financement temporaire, il existe un risque que des ressources suffisantes ne soient pas disponibles pour réaliser les activités et fournir les services en temps opportun. Pour atténuer ce risque, l'Office examine et simplifie continuellement ses processus et procédures opérationnels, tout en adoptant de nouvelles technologies et de nouveaux outils afin d'accroître l'efficacité.

Gestion du changement : L'Office gère les changements découlant des évolutions législatives et politiques, conjugués à l'émergence rapide de technologies transformatrices. Cet environnement dynamique met à l'épreuve la capacité de l'Office à adapter ses processus, ses systèmes et sa main-d'œuvre. Afin d'atténuer les risques associés au rythme élevé du changement et de maintenir son agilité, l'Office réévalue ses plans d'investissement en matière de technologies et de systèmes, ainsi que ses stratégies de perfectionnement et de formation des employés, dans le but d'accroître et de renforcer ces domaines. Par ailleurs, l'Office optimise la mobilisation des intervenants et les produits de communication externe.

Maintien de l'expertise : Le maintien d'un niveau suffisant de professionnels techniques spécialisés dans des domaines critiques du transport et de l'accessibilité peut poser des défis à la capacité de l'Office de s'acquitter de ses principales responsabilités. Pour atténuer ces risques, l'Office met en place un bassin de talents fiable, favorise le partage et le développement des connaissances, et planifie de manière proactive les besoins futurs en main-d'œuvre. En parallèle, le transfert structuré des connaissances et la formation croisée réduisent la dépendance à l'égard de certains employés, tandis que la planification stratégique de la main-d'œuvre permet d'anticiper rapidement les lacunes en matière de compétences afin que les risques liés au personnel puissent être traités avant de devenir critiques.

Approbation par les cadres supérieurs

Approuvé par :

France Pégeot
Présidente et première dirigeante

Nadia Della Valle
Dirigeante principale des finances

État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2025-2026

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses liées aux programmes	51 770 585	12 177 276	23 333 385
Autorisations législatives budgétaires - Régimes d'avantages sociaux des employés	6 723 379	1 680 845	3 361 689
Autorisations totales	58 493 964	13 858 121	26 695 074

Exercice 2024-2025

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses liées aux programmes	51 042 619	12 522 966	23 170 993
Autorisations législatives budgétaires - Régimes d'avantages sociaux des employés	6 040 737	1 510 184	3 020 369
Autorisations totales	57 083 356	14 033 150	26 191 362

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires nettes

Exercice 2025-2026

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	52 991 331	13 119 103	25 194 988
Transports et communication	459 898	40 340	94 866
Information	893 306	139 037	334 747
Services professionnels et spéciaux	1 642 681	263 007	530 049
Location	1 819 259	166 314	400 181
Services de réparation et d'entretien	193 251	86 020	86 524
Services publics, fournitures et approvisionnements	58 227	41 868	50 552
Acquisition de matériel et d'outillage	436 552	2 170	3 711
Autres subventions et paiements	(5 541)	262	(541)
Dépenses budgétaires nettes totales	58 493 964	13 858 121	26 695 074

Exercice 2024-2025

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	52 046 713	12 956 050	24 062 676
Transports et communication	381 220	77 964	130 724
Information	577 508	82 720	380 700
Services professionnels et spéciaux	1 709 424	234 404	530 729
Location	1 955 333	544 064	872 655
Services de réparation et d'entretien	82 416	26 179	34 057
Services publics, fournitures et approvisionnements	36 065	2 695	10 403
Acquisition de matériel et d'outillage	296 499	109 061	171 249
Autres subventions et paiements	(1 822)	13	(1 822)
Dépenses budgétaires nettes totales	57 083 356	14 033 150	26 191 362